

3749 - Les facteurs qui aident le fidèle à effectuer les prières nocturnes.

question

Quelles sont les choses qui aident (le fidèle) à célébrer les prières nocturnes ?

la réponse favorite

Les facteurs qui aident à observer les prières nocturnes sont nombreux. Citons-en :

1. La sincérité à l'égard d'Allah le Très Haut puisqu'Allah le Très Haut a ordonné que les oeuvres lui soient vouées sincèrement, à l'exclusion de tout autre. **«Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salâ et d'acquitter la Zakâ. Et voilà la religion de droiture.»** (Coran, 98 :5).

Plus la sincérité du fidèle est réelle plus nombreuses sont ses chances de jouir de l'assistance (divine) qui le pousse vers l'obéissance et les actes de rapprochement.

D'après un hadith d'Ubay Ibn Kaab (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« Apporte à la Umma la bonne nouvelle de son élévation, de la (consolidation de) sa religion, de son essor, de son triomphe et de la consolidation de son pouvoir sur terre. Quiconque d'entre eux accomplit une oeuvre voulue pour l'au-delà pour un but à réaliser ici-bas, ne recevra aucune part dans l'au-delà »**. (Rapporté par Ahmad et cité dans Sahih al-djami, 2825).

Mutrif ibn Abd Allah ash-Shikhir dit : « La validité de l'acte dépend de la bonté du coeur. La bonté du coeur dépend de celle de l'intention. Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « l'intention du fidèle, sa préoccupation et l'objectif qu'il cherche à atteindre sont les facteurs qui déterminent l'assistance et l'aide qu'il reçoit d'Allah, le Transcendant. L'aide divine profite aux serviteurs en fonction de la sincérité de leurs

intentions, de leurs préoccupations, de leurs désirs et de leurs craintes. La privation de l'assistance divine est aussi décidée en fonction des mêmes critères.

C'est pourquoi les ancêtres pieux tenaient particulièrement à cacher leurs actes de dévotion tels que les prières nocturnes. À ce propos un homme interrogea Tamin ibn Aws ad-Dari (P.A.a) en ces termes : **« Comment accomplis-tu tes prières nocturnes ? »** Il fut pris de colère et lui dit : **« Au nom d'Allah, une raka que j'accomplis secrètement au milieu de la nuit m'est préférable à une prière qui se déroule tout au long de la nuit et que je viens raconter aux gens »**.

Ayyoub as-Sikhtiyani priait (presque) toute la nuit. À l'approche de l'aube, il se couchait sur son lit. Quand l'aube entrait, il élevait sa voix comme s'il venait de se réveiller.

2. Celui qui veut passer la nuit en prière doit être conscient du fait qu'Allah le Très Haut l'appelle à prier. Quand le serviteur est animé par cette conscience et sait qu'Allah se passe en fait de l'obéissance de tous les hommes, il se trouve plus à même de répondre à l'appel (de son Seigneur). À ce propos le Très Haut dit : **« ش toi, l' enveloppé (dans tes vêtements)! Lève- toi (pour prier), toute la nuit, excepté une petite partie; Sa moitié, ou un peu moins; ou un peu plus. Et récite le Coran, lentement et clairement. »** (Coran, 73 : 1-4).

Saad ibn Hisham ibn Amir dit à Aïcha (P.A.a) : « Parle-moi des prières nocturnes du Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui)

- **« Ne lis-tu pas la sourate 73 ? »**

- **« Si »**

- **« Allah, le Puissant, le Majestueux a prescrit les prières nocturnes au début de cette sourate et le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) et ses compagnons pratiquèrent ces prières pendant un an. Puis Allah retint au ciel la fin de la sourate pendant 12 mois. Et puis Allah révéla un allégement à la fin de la**

sourate. Depuis lors les prières nocturnes suivant celles obligatoires sont facultatives. » (rapporté par Mouslim).

3 La connaissance du mérite des prières nocturnes

Quiconque connaît la mérite de cette pratique cultuelle, s'adonne avec acharnement à l'entretien d'Allah le Très Haut et à se tenir debout devant Lui pendant ce temps. À propos du mérite de cette pratique, il a été rapporté d'après Abou Hourayra (P.A.a) qui le tenait du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) qu'il a dit : « **La meilleure prière à faire après celle prescrite est la prière effectuée au milieu de la nuit. Le meilleur jeûne à effectuer après le Ramadan est le jeûne du mois divin : Muharram** » (rapporté par Mouslim).

D'après Abd Allah ibn Amr (P.A.a) le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « **La meilleure façon de prier et de jeûner aux yeux d'Allah est celle adoptée par David ; il dormait la moitié de la nuit, priait le tiers et dormait le sixième. De même, il jeûnait un jour et s'en abstenait un jour.** » (rapporté par Boukhari et Mouslim).

D'après Amr ibn Absata le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « **Le moment où le fidèle se trouve le plus proche d'Allah est le milieu de la nuit. Si vous pouvez vous trouver parmi ceux qui mentionnent le nom d'Allah à cette heure, faites-le** » (rapporté par Tarmidhi et Nassai).

Selon un hadith d'Ibn Massoud, (P.A.a), le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « Notre maître s'étonne pour deux hommes : l'un se retire de son lit et de sa couverture et se s'arrache à sa bien aimée pour se livrer à la prière. Allah le Majestueux et Très Haut dit à son propos : «**ô mes anges, regardez mon serviteur qui s'est retiré de son lit et de son couverture et s'est arraché à sa bien aimée pour se livrer à la prière, histoire d'obtenir ma récompense et par crainte de mon châtime**nt. » (rapporté par Ahmad, jugé 'beau' et cité dans Sahih at-Targhib, 258).

Les prières nocturnes éloignent la distraction du coeur d'après ce qui est rapporté dans un hadith d'Abd Allah ibn Amr ibn al-As (P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit « Quiconque récite dix versets dans une prière nocturne ne sera pas inscrit parmi les distraits. Quiconque récite cent versets sera inscrits parmi les dévots. Quiconque récite mille versets sera inscrit parmi les (muqantirun : parfaits) (rapporté par Abou Dawoud et Ibn Hibban et jugé 'beau' et cité dans Sahih at-Targhib, 635).

Yahya ibn Muadh dit : « **Le remède du coeur est composé de cinq choses : la lecture réfléchie du Coran, l'évacuation du ventre (le jeûne), la prière nocturne, la manifestation d'humilité à l'aube et le fait de fréquenter l'assemblée des pieux.** »

4. Examiner l'attitude des anciens et des pieux à l'égard des prières nocturnes et la façon dont ils les pratiquaient en permanence. Les ancêtres se plaisaient à prier pendant la nuit et manifestaient leur plus grande joie pour cette pratique. Abd Allah ibn Wahb a dit : « Tout objet de plaisir ne procure qu'un seul plaisir, à l'exception de la pratique cultuelle qui, elle, procure trois plaisirs : celui que vous éprouvez quand vous le faites : celui que vous éprouvez quand vous vous en souvenez et celui que vous constaterez quand vous en serez récompensé.

Muhammad ibn al-Mounkadir dit : « **Les seuls plaisirs que la vie d'ici-bas procure sont au nombre de trois : les prières nocturnes, la rencontre avec les frères et la prière en public.** » Thabit al-Banani dit : « **Rien ne me plaît plus que les prières nocturnes** ». Yazid ar-Raqqashi dit : « **Les longues prières nocturnes donnent la quiétude aux dévots et la longue soif leur procure de la joie au moment de leur rencontre avec Allah.** » Moukhlid ibn Houssayn : « Je ne m'étais jamais réveillé sans trouver Ibrahim ibn al-Adhan en train de rappeler Allah et de prier. Ce qui me faisait de la peine. Et puis, j'ai trouvé consolation dans ce verset : «**Telle est la grâce d' Allah qu' Il donne à qui Il veut. Et Allah est le Détenteur de l' énorme grâce.**» (Coran, 57 : 21).

Abou Asim an-Nabil dit : « **Abou Hanifa était surnommé le piquet en raison de la fréquence de ses prières** ». À ce propos, il a été rapporté que Qasim ibn Maïn a dit : « Abou Hanifa se mit à prier au cours d'une nuit en récitant ce verset : «**L' Heure, plutôt,**

sera leur rendez-vous, et l' Heure sera plus terrible et plus amère.» (Coran, 54 :46)
et il ne cessa de le répéter, de pleurer et d'exprimer son humilité jusqu'au matin.

Ibrahim ibn Shammas a dit : « **Je voyais Ahmad ibn Hanbal prier la nuit alors qu'il était encore un garçon.»**

Abou Bakr al-Marouzi dit : « **Je suis resté près de quatre mois au camp militaire avec l'imam Ahmad et il n'a pas abandonné les prières nocturnes et la lecture du Coran, mais je n'avais jamais pu suivre une lecture complète du Coran (de sa part) car cela lui plaisait.»**

L'imam Boukhari se levait à l'aube et priait et récitait entre la moitié et le tiers du Coran et terminait la lecture du livre à l'aube toutes les trois nuits.

L'érudit Ibn Abd al-Hadi décrit les prières nocturnes de Cheikh al-islam Ibn Taymiyya en ces termes : « **Au cours de la nuit, il se tenait à l'écart des hommes pour rester seul avec son Seigneur, se montrer humble et s'attacher à la lecture en permanente du Coran; Il répétait toutes sortes de pratiques cultuelles nocturnes de diurnes. Quand il était entré en prière, il tremblait et penchait tantôt à droite tantôt à gauche. »**

Ibn Radjab dit à propos de son maître l'imam Ibn al-Qayyim : « **Il était un dévot prier et il s'adonnait à des prières extrêmement longues. Je n'ai pas trouvé son pareil dans sa dévotion et sa connaissance du Coran, du hadith et des réalités de la foi ».**

Al-Hafiz ibn Hadjar a décrit son maître al-Hafiz al-Iraqi en ces termes : « **J'ai séjourné (longtemps) auprès de lui et je ne l'ai pas vu omettre la prière nocturne. Mieux, cela faisait partie de ses habitudes ».**

5. Se coucher sur son côté droit

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a enseigné aux membres de sa Communauté de se coucher sur le côté droit au moment du sommeil. Cela est indiqué dans

ce hadith où Abou Hourayra (P.A.a) rapporte que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Quand l'un de vous va au lit, qu'il commence par balayer le lit avec l'extrémité de son pagne car il ne sait pas si quelque chose s'y est installée à son insu). Et puis qu'il se couche sur son côté droit. Et puis qu'il dise : À Toi Mon Maître, je me suis couché et je me redresserai. Si Tu Te saisis de mon âme (pendant le sommeil), accorde lui Ta miséricorde. Si Tu la laisses libre garde-la comme Tu gardes Tes serviteurs pieux.** » (rapporté par Boukhari et Mouslim).

D'après al-Bara ibn Azib (P.A.a), le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Quand tu t'apprêtes à aller au lit, fais des ablutions comme celles réservées à la prière puis couche-toi sur ton côté droit.** » (rapporté par Boukhari et Mouslim).

Hafsa (P.A.a) a dit : « **Quand le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) se couchait, il plaçait sa main droite sous sa joue droite** ». (Rapporté par at-Tabarani et cité dans Sahih al-Djami, 4523).

L'imam Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « le fait que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) se couchait sur son côté droit comporte un secret. En effet, le coeur est accroché au côté gauche et si l'on se couche sur le côté gauche on a un sommeil profond du fait du repos et de la relaxe que l'on sent. En revanche, si l'on se couche sur le côté droit, on est inquiet et ne peut pas avoir un sommeil profond en raison de l'instabilité du coeur et sa recherche de ce qui la lui procure.

6. Dormir propre

Il a déjà été cité dans le hadith de Bara ibn Azib (P.A.a) dans lequel le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dit : « **Quand tu t'apprêtes à te coucher, fais les ablutions réservées à la prière** ». (Rapporté par Boukhari et Mouslim).

D'après Mou'adh ibn Djabal (P.A.a), le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Tout musulman qui passe la nuit à rappeler Allah après s'être mis en état de propreté rituelle et demande à Allah le bien d'ici-ba et celui de l'au-delà, Allah les lui accorde.** » (rapporté par Abou Dawoud et Ahmad et cité dans Sahih al-Djami, 5754).

Il est rapporté dans un hadith d'Ibn Abbas (P.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Purifiez ces corps, Allah vous purifiera. En effet, tout fidèle qui maintient la propreté rituelle toute la nuit aura un ange à ses côtés. Chaque fois qu'il se remue au cours de la nuit, l'ange dit : « **Seigneur, pardonne à Ton serviteur, car il a passé la nuit propre** ». (Rapporté par at-Tabarani, Al-Moundhiri a dit que sa chaîne de transmission était bonne, voir Sahih al-Djami, 3831).

7. Se coucher tôt

Se coucher tôt après la prière d'isha est une recommandation prophétique, un bon comportement, une bonne habitude pour la santé. À propos de son mérite, il a été rapporté un hadith d'Abou Barza al-Aslami (P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) préférait retarder la prière d'isha et n'aimait pas dormir avant cette prière ni continuer à parler après (rapporté par Boukhari).

Al-Hafiz Ibn Hadjar a rapporté qu'al-Qadi Iyadh a dit à propos de « **et n'aimait pas dormir avant elle...** » parce que cela peut provoquer son éloignement de son heure étendue ou de son heure préférée. Le fait de veiller après cette prière peut entraîner le non accomplissement de la prière du matin à son heure préférée ou l'abandon des prières nocturnes.

Ibn Rafi a dit : « **Omar ibn al-Khattab (P.A.a) frappait les gens légèrement avec sa cravache après la prière d'isha et disait : levez-vous. Peut-être Allah vous permettra-t-il d'effectuer une prière.** »

A propos du sommeil, il convient de veiller au choix d'un lit approprié en évitant d'exagérer le remplissage du lit et son adoucissement. Car tout cela fait partie des causes de la fréquence du sommeil et de la distraction et entraîne la paresse et le repos.

Il a été rapporté d'après Aïcha (P.A.a) que l'oreiller sur lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'appuyait pour dormir était en cuir bourré d'écorces » (rapporté par Abou Dawoud et Ahmad et cité dans Sahih al-Djami, 4714).

D'après Ibn Abbas (P.A.a) Omar ibn al-Khattab (P.A.a) était entré chez le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) et le trouvait assis sur une natte qui avait laissé des traces sur son noble flanc et lui avait dit : ô Prophète d'Allah, ne peux-tu pas te trouver une natte plus souple que ça ? » – « **Qu'est ce que j'ai à faire de la vie d'ici-bas ? Par rapport à elle, je ne suis que comme une personne qui voyage à dos d'une monture au cours d'un jour d'été et qui se réfugie un moment sous l'ombre d'un arbre, s'y repose (brièvement) puis le quitte** » (rapporté par Ahmad et al-Hakim, cité dans Sahih al-Djami, 5545).

Ali ibn Bakkar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) possédait une esclave qui lui préparait son lit. Quand elle avait fini, il venait le toucher avec sa main et disait : « **Au nom d'Allah, tu es bon. Au nom d'Allah, tu es frais, par Allah, je ne me couche pas sur toi cette nuit-ci. Et puis, il se mettait à prier jusqu'à l'aube.**»

Il faut aussi éviter l'excès de sommeil et éviter de s'adonner à un sommeil profond. À ce propos, Ibrahim ibn al-Adham dit : «**Si tu dors toute la nuit, flânes toute la journée, te livres en permanence aux péchés, comment peut-tu obtenir l'agrément de Celui qui veille sur tes affaires ?** ».

8. Veiller à la récitation des prières recommandées avant le sommeil.

Ces prières constituent un rempart bien fortifié. Elles protègent grâce à l'aide d'Allah contre Satan et aident à l'accomplissement des prières nocturnes. Font partie des ces prières, ce qui a été rapporté d'après Abou Hourayra (P.A.a) à savoir que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : « **Quand l'un de vous va au lit, qu'il commence par balayer le lit avec l'extrémité de son pagne car il ne sait pas si quelque chose s'y est installée à son insu). Et puis qu'il se couche sur son côté droit. Et puis qu'il dise : À Toi Mon Maître, je me suis couché et je me redresserai. Si Tu Te saisis de mon âme (pendant le sommeil), accorde lui Ta miséricorde. Si Tu la laisses libre garde-la comme Tu gardes Tes serviteurs pieux.** » (rapporté par Boukhari et Mouslim).. D'après Aïcha (P.A.a) quand le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) allait se coucher, il mettait ses paumes l'un contre l'autre, insufflait la-dessus en

récitant les sourates 114, 113 et 112. Puis il massait avec ses paumes ce qu'il pouvait atteindre des parties de son corps. Mais il commençait d'abord par la tête puis le visage puis le reste du corps. Il faisait cela trois fois (rapporté dans les Deux Sahih).

D'après Abou Massoud (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Quiconque récite les deux derniers versets de la sourate 2 au cours d'une nuit, ils lui suffisent** ». (Rapporté dans les Deux Sahih).

D'après Anas Ibn Malick (P.A.a) quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) allait au lit, il disait : « **Louange à Allah qui nous a nourris et donné à boire et nous a pris en charge. Combien sont ceux qui n'ont ni protecteur ni quelqu'un auprès de qui se réfugier.** » (rapporté par Mouslim).

Dans le hadith d'Abou Hourayra relatif à sa rencontre avec Satan, celui-ci lui a dit : « **Quand tu vas au lit, récite le verset de la Trône : (Coran,2 :255) Si tu le fais, Allah t'affectera un garde qui se chargera de ta protection de sorte qu'aucun démon ne s'approchera de toi jusqu'au matin** ». Quand Abou Hourayra raconta cela au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), il lui dit : « **Il t'a dit vrai, bien que menteur** ». (Rapporté dans les Deux Sahih).

D'après Ali ibn Abi Talib (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit à sa fille Fatima (P.A.a) qui était allée lui demander une domestique: « Je vais vous indiquer ce qui est meilleur qu'une domestique. Quand vous allez au lit, dites : « soubhana Allah 33, Alhamdou lillah 33 et Allahou akbar 34 fois. Cela est meilleur pour vous qu'une domestique.

D'après Anas ibn Malick (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Récite la sourate 109 avant de dormir, car elle implique une dénonciation du popythéisme.** » (rapporté par al-Bayhaqi et cité dans Sahih al-Djami, 1172).

D'après Hafsa, quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) se couchait, il plaçait sa main droite sous sa joue et disait : « **Maître, protège-moi contre ton châtement le jour où Tu réssuciteras tes serviteurs.** » (rapporté par Abou Dawoud et cité dans Sahih al-Djami ; 4532).

D'après al-Bara Ibn Azib (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quand tu vas te coucher, fais des ablutions comme celles réservées à la prière puis couche-toi sur ton côté droit et dis : **« Mon Seigneur, je me suis orienté vers Toi et ai remis mes affaires à Toi et me suis adossé à Toi par désir et par crainte. Il n'y a aucun refuge pour t'échapper, si ce n'est en Toi-même. J'ai cru au livre que Tu as révélé et au Prophète que Tu as envoyé. »** Si tu meurs, tu meurs dans un état de pureté naturelle. Que cela soit tes dernières paroles. » (rapporté dans les Deux Sahih).

Le musulman doit aussi veiller à la récitation des prières recommandées au réveil. Parmi celles-ci, citons ce qui a été rapporté par Abou Hourayra (P.A.a) à savoir que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quand l'un de vous se réveille, qu'il dise : **« Louange à Allah qui m'a rendu mon âme et a sécurisé mon corps et m'a autorisé à Le rappeler. »** (rapporté par at-Tarmidhi et an-Nassaï et cité dans Sahih al-Djami, 326).

D'après Ubada ibn Samit (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Celui qui se réveille au cours de la nuit et dit : **« Il n'y a de dieu qu'Allah seul qui n'a point d'associé. La royauté et la louange lui appartiennent. Il est omnipotent. Louange à Allah. Gloire à Allah. Il n'y a point de dieu en dehors d'Allah. Allah est le plus grand. Il n'y a ni force ni moyen si ce n'est en Allah. »** Et puis, il dit : **« Mon Seigneur, pardonne-moi ou formule une prière, on l'exaucera. S'il fait des ablutions et prie, sa prière est agréée. »** (rapporté par Boukhari).

L'imam Ibn Battal a dit : **« Allah a promis à travers Son Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) que celui qui se réveille au cours de la nuit, se met à confirmer son attestation de l'unicité de son Maître, à lui reconnaître la royauté avec soumission, à reconnaître Ses bienfaits tout en le louant pour eux, à l'éloigner de ce qui ne convient pas à Lui tout en Lui restant soumis, en proclamant sa grandeur, à reconnaître son impuissance et son incapacité sans Son aide ; si celui qui se trouve dans cet état L'appelle, Il lui répond et s'il prie, sa prière est agréée. Celui qui apprend ce hadith doit en profiter et rendre son intention sincère à l'égard de son Maître le Transcendant et Très Haut. »**

D'après al-Bara ibn Azib (P.A.a) quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) se réveillait au cours de la nuit, il disait : « **Louange à Allah qui nous a rendu la vie après nous avoir fait mourir. C'est Lui qui assurera notre Réssuscitation.** » (rapporté par Mouslim). De même, il est dit dans un hadith d'Ibn Abbas (P.A.a) que quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) se réveillait au cours de la nuit, il débarrassait son visage des effets du sommeil à l'aide de sa main. Et puis il regardait le ciel et récitait les dix derniers versets de la sourate 3 (rapporté par Mouslim).

L'imam an-Nawawi dit : « **Le hadith indique qu'il est préférable de débarrasser le visage des effets du sommeil et de réciter les dix versets quand on se réveille.** »

9. Veiller à prendre la sieste avant ou après la prière du zuhr

D'après Anas (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Prenez la sieste car les démons ne la prennent pas.** » (rapporté par at-Tabarani. Voir as-Sahihah, 2647).

Ishaq ibn Abd Allah a dit : « **La sieste relève des bonnes choses. Car elle renforce le coeur et donne la force nécessaire pour bien pratiquer les prières nocturnes** ».

Al-Hassan al-Basri passa auprès de gens qui se trouvaient dans le marché au milieu de la journée et, s'étant aperçu qu'ils faisaient un grand bruit, il dit : « **Ne vont-ils pas prendre la sieste ?** »

- « **Non** » Lui dit-on. - « **Je pense que leur nuit ne peut être que mauvaise.** »

10. Eviter l'excès dans le manger et le boire.

Ces excès font partie des grands obstacles qui détournent l'homme des prières nocturnes et les en empêchent. À ce propos, un hadith d'al-Miqdad ibn Maad Yakrib (P.A.a) rapporte que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **L'homme ne peut faire un acte pire que de remplir son ventre. En fait, il lui suffit quelques bouchées pour le maintenir debout. S'il ne peut s'en contenter, qu'il affecte le tiers de son estomac**

au manger, un autre tiers à la boisson et l'autre tiers à l'air. » (rapporté par at-Tirmidhi et Ibn Madjar et cité dans Sahih al-Djami, 5674).

D'après Abou Djouhayfa (P.A.a), le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit à un homme qui a baillé (en sa présence : **«Fais le doucement car les plus rassasiés ici-bas seront les plus affamés au jour de la Résurrection.** » (rapporté par al-Hakim et cité dans Sahih al-Djami', 1190).

Soufyan ath-Thawri a dit : **« Mangez peu pour pouvoir observer les prières nocturnes »**. Ma'aqal ibn Habib, qui vit des gens manger avec gourmandise, dit : **« Je ne pense pas que nos compagnons (que voilà) vont prier ce soir.** » Wahb ibn Mounabbih a dit : **« Le gourmand et grand dormeur est de tous les hommes le plus aimable à Satan »**.

11. S'entraîner à effectuer les prières nocturnes.

Cela fait partie des plus importants moyens qui aident à prier pendant la nuit. En effet, l'âme humaine est très incitatrice au mal ; elle pousse à faire du mal. Si on lui obéit, elle conduit l'intéressé à la perdition. Allah le Très Haut nous a donné l'ordre de pratiquer la Moudjahada ne ces termes : **«Et lutez pour Allah avec tout l'effort qu' Il mérite.»** (Coran, 22 :78) et Il le Transcendant a dit : **«Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants.»** (Coran, 29:: 69) et le Très Haut a dit : **«Ils s' arrachent de leurs ...»** (Coran, 32:16).

D'après Fudala ibn Ubayd (P.A.a), le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **« Le vrai combattant est celui qui livre son combat à sa propre âme.** » (rapporté par At-Tirmidhi et Ibn Hibban, voir as-Sahihah, 549).

Dans un hadith d'Uqaba ibn Amir (P.A.a), le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) **« Un homme de ma communauté se réveille au cours de la nuit et s'efforce de faire ses ablutions malgré des handicaps. S'il lave ses pieds, un handicap disparaît et Allah, le Puissant, le Majestueux dit à ceux qui se trouvent derrière le**

voile matériel : (les anges) : regardez mon serviteur que voici ; il s'efforce de faire (ses ablutions) et me demande (de l'aider). Je lui ai donné ce qu'il demande. »

(rapporté par Ahmad et Ibn Hibban, voir le Sahih at-Targhib, 627).

Muhammad ibn al-Mounkadir a dit : « **Je me suis battu pendant quarante ans pour avoir la maîtrise de mon âme** ».

Thabit al-Banani a dit : « Je me suis battu pendant vingt ans pour pouvoir observer les prières nocturnes et je m'en suis réjoui pendant vingt ans.

Omar ibn Abd al-Aziz a dit : « **Les meilleures actions sont celles que l'on s'impose** ».

Abd Allah ibn al-Moubarak a dit : « **Les pieux des temps anciens faisaient le bien de bon gré. Quant à nous, nous ne le faisons que de mauvais gré et il convient de s'y astreindre.** »

Qatada a dit : « **Ô humain, si tu ne veux faire du bien que quand tu t'y trouves spontanément attiré, ton âme est plus encline à l'ennui, à la tiédeur et à la torpeur. Mais le vrai croyant est celui qui y résiste.** »

12. Eviter les péchés et actes de rébellion

Si le musulman veut faire partie de ceux qui jouissent de l'honneur de s'entretenir avec Allah le Très Haut et de se retrouver en intimité avec Lui grâce à Son rappel au milieu de la nuit, il doit se méfier des péchés, car l'on n'assiste pas celui qui est entâché de péchés à pratiquer les prières nocturnes. »

Un homme a dit à Ibrahim ibn al-Adham :

- « **Je ne peux pas prier la nuit. Prescris-moi un remède.** »

- « **Ne Lui désobéis pas le jour car Il t'installe devant Lui la nuit. Ta position devant Lui la nuit est un honneur qu'il t'accorde. Or, un rebelle ne mérite pas un tel honneur.** »

Un homme a dit à Al-Hasan al-Basri :

« Ô Abou Sa'id : « Je passe la nuit en un bon état de santé et j'aimerais bien pouvoir prier et je fais même les ablutions, mais je ne prie pas. Pourquoi ?

- « **Ce sont tes péchés qui t'entravent.** » Dit al-Hasan. Ailleurs, celui-ci (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « **Certes les péchés commis peuvent empêcher leur auteur de prier la nuit et de jeûner le jour** ».

Al-Foudayl ibn Iyadh dit : « **Si tu ne peux pas jeûner le jour et prier la nuit, sache que tu es un frustré bien attaché par tes péchés.**»

13. Faire son propre contrôle de conscience et se blâmer pour l'abandon des prières nocturnes. En effet, faire son propre examen de compte fait partie des pratiques des pieux et des signes distinctifs des véridiques. À ce propos le Très Haut dit : « **ش vous qui avez cru! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu' elle a avancé pour demain. Et craignez Allah, car Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.**» (Coran, 59:18).

L'imam Ibn al-Qayyim a dit : « Si le serviteur doit subir un examen de compte touchant à toute chose y compris sa vue, son ouïe et son cœur conformément aux propos du Très Haut : « **L' ouïe, la vue et le cœur: sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.**» (Coran, 17 :36) il vaut mieux pour lui de faire son propre examen de compte avant d'être soumis à un examen rigoureux.

Les prières nocturnes constituent une pratique cultuelle qui branche le cœur à Allah le Très Haut et le rend capable de vaincre les instigations de la vie périssable et de lutter contre son âme charnelle à un temps où les voix se calment, les yeux se ferment et les dormeurs se remuent sur leurs lits. C'est pourquoi les prières nocturnes constituent un paramètre qui permet de mesurer la sincérité de la détermination et (de déceler) les signes distinctifs des grandes âmes. Allah a rendu hommage aux prieurs de nuit et les a distingués des autres en ces termes : « **Est- ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l' au-delà et espérant la miséricorde de son**

**Seigneur... Dis: "Sont- ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?"
Seuls les doués d' intelligence se rappellent.»** (Coran, 39 :9)

Les prières nocturnes font l'objet d'une forte recommandation prônée par le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) en ces termes: « **Adonnez-vous aux prières nocturnes car c'est une pratique de vos prédécesseurs pieux, un moyen de vous rapprocher de votre Maître, d'expier vos péchés, de vous en éloigner et de débarrasser votre corps de ses maladies.** » (rapporté par at-Tarmidhi et Ahmad).

Un hadith révèle que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « la meilleure prière en dehors de celles prescrites est la prière nocturne (facultative).

Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a toujours maintenu la pratique des prières nocturnes. Il les pratiquerait aussi bien chez lui que pendant ses voyages. Bien que le plus illustre des fils d'Adam, jouissant d'un pardon divin portant aussi bien sur ses péchés antérieurs que sur ses péchés postérieurs, il a prié au point que ses pieds s'étaient enflés et, quand on lui en a fait la remarque, il a dit : « **Ne serais-je pas un serviteur reconnaissant ?** » (rapporté dans les Deux Sahih).

Les généreux ancêtres (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) se comportaient de la même manière. A ce propos, Abou Darda (P.A.a) a dit : « **Effectuez deux raka dans les ténèbres de la nuit pour prévenir les ténèbres de la tombe.** »

Ahmad Ibn Harb a dit : « **Je demande comment peut dormir celui qui sait que l'enfer est bien allumé sous lui et que la paradis est bien décoré au-dessus de lui ?** »

Quand Omar Ibn Dharr voyait la nuit arriver, il disait : « **Voici la nuit inspiratrice de peur. Mais Allah mérite le plus d'être craint.** »

C'est pourquoi al-Foudayl Ibn Iyadh a dit : « J'ai eu des contemporains qui avaient honte qu'Allah les vît se livrer à un long sommeil au cours de la nuit. Ils se couchaient sur leur côté et quand ils se retournaient, ils se disaient : « **ceci ne t'appartient pas. Lève-toi et prends ta part de la vie future.** »

al-Hasan a dit : « Nous ne connaissons pas un acte plus pénible que les prières nocturnes et la dépense de ses biens (pour ses fins religieuses).

- « **Comment alors les prieurs de nuit restent ceux qui de tous les hommes affichent les visages les plus radieux ?** » Lui a-t-on dit ?

- « **C'est parce qu'ils se sont retirés avec le Clément et Il les convient d'une partie de Sa lumière.** »

Les femmes des ancêtres pieux s'efforçaient à leur tour à pratiquer les prières nocturnes avec acharnement. Quelle est la situation des femmes d'aujourd'hui par rapport à ces grandes actions-là ?

Urwa Ibn Zubayr a dit : « Je me suis rendu un jour auprès d'Aïcha pour le saluer et je l'ai trouvée en prière récitant les propos du Très Haut : (Coran, 52):). Elle répétait ce verset et pleurait. Je l'ai attendu, mais, las de l'attente, je suis allé au marché pour une affaire. Et puis je suis retourné et retrouvé Aïcha comme je l'avais quitté. Elle répétait toujours le même verset dans sa prière et pleurait.

Selon un hadith d'Anas Ibn Malick (P.A.a), le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Gabriel m'a dit : « reprends Hafsa, car elle est jeûneuse, prieuse (une grande) (rapporté par al-Hakim et cité dans Sahih al-Djami, 4227).

Mu'adha al-Adwiyya, une pieuse femme de génération qui a succédé aux Compagnons, se mit à prier en compagnie de son mari, Sila Ibn Ashyam, la nuit de leurs noces jusqu'à l'aube. Quand son mari et son fils furent tués dans la guerre sainte, elle se mit à passer la nuit à prier, à se livrer à des actes cultuels en signe d'expression de son humilité (à l'égard d'Allah). Elle dormait le jour. Quand, au cours de prière, il lui arrivait de somnoler, elle se disait : ô mon âme, le sommeil est devant toi. »

Habiba al-Adwiyya avait l'habitude, après la prière d'Isha, de monter sur le toit de sa maison, après avoir bien attaché ses vêtements, et disait : « Mon Seigneur, les étoiles ont disparu, les yeux endormis et les portes des rois bien fermées. Seule ta porte reste ouverte.

Tout amoureux s'est retiré avec son bien aimé. Me voici devant Toi. Et puis elle se mettait à prier et à s'entretenir avec son Maître jusqu'à l'aube. A l'arrivée de l'aube, elle disait :

« Mon Seigneur, voilà la nuit qui s'achève. Voici le jour qui pointe. Si seulement je pouvais savoir si ma nuit a été agréée par Toi car alors je m'en féliciterais ou rejetée car alors je chercherais à me consoler. »

Amra, l'épouse de Habib al-adjami, se mit au cours d'une nuit à prier alors que son mari dormait. Comme elle s'est rendue compte que son mari continuait à dormir malgré l'approche de l'aube, elle l'a réveillé et lui a dit : « Monsieur, la nuit s'est retirée et le jour arrive et vous avez devant vous un long chemin à parcourir et un viatique très maigre. Les cortèges des pieuses gens sont passés devant nous et nous nous restons encore sur place.

Nous demandons à Allah de nous aider à Le rappeler et à Le remercier et à bien L'adorer.

Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad.